

Assistance technique du Domaine de responsabilité de la VBG

Violence basée sur le genre dans les situations d'urgence

Brève note d'orientation : Analyse des risques pour promouvoir une mise en œuvre sûre des programmes de réponse et de prévention de la VBG



Jeanne Ward | juin 2022

Introduction

Cette note d'orientation fournit des informations de base sur la manière de mener des analyses de risque pour les programmes de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG).¹ Une analyse des risques est distincte d'une évaluation de la VBG ou d'un examen des données secondaires dans la mesure où les évaluations de la VBG et les examens des données secondaires ont tendance à examiner l'étendue de la VBG, l'environnement législatif et politique, les services de VBG en place et les lacunes des services, et l'utilisation des services. Les évaluations de la VBG et les examens des données secondaires sont essentiels pour comprendre l'ensemble de la VBG dans chacun de ses contextes. Une analyse des risques programmatiques cherche à comprendre si un type particulier de programme peut nuire à une survivante ou à d'autres femmes et filles de la communauté. Elle fournit des informations spécifiques indiquant si un programme peut et doit être mis en œuvre dans un milieu spécifique sur la base d'un examen des conditions dans ce milieu.

Une analyse des risques programmatiques est utile car elle prend en compte certaines des caractéristiques essentielles qui devraient déjà être en place, ou prévues, lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes de réponse ou de prévention de la VBG pour assurer la sécurité. Dans de nombreux cas, une analyse des risques programmatiques s'appuiera sur des évaluations de VBG et des examens des données

¹ Ces orientations sont basées sur une demande d'informations de base au centre d'assistance sur la réalisation d'analyses de risques dans le cadre de la conception d'un programme de prévention et réponse à la VBG dans des situations d'urgence. La documentation originale sera publiée dans les procédures opérationnelles standards développées pour la réponse ukrainienne, qui seront bientôt disponibles sur gbvaor.net.

secondaires existantes, car des questions d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité des soins incluses dans les évaluations de VBG et d'examen des données secondaires qui peuvent être pertinentes pour une analyse de risque programmatique se poseront souvent. Même dans ce cas, une analyse des risques programmatiques ne devrait jamais remplacer une évaluation de la VBG ou un examen des données secondaires, ni remplacer les activités de conception de programme participatives qui sont un élément essentiel de la co-conception des interventions de programme avec les principales parties prenantes (en particulier les femmes et les filles).

Cette orientation fournit d'abord une brève discussion des analyses de risque pour les programmes d'intervention et de prévention, puis fournit des exemples de listes de contrôle des éléments essentiels des analyses. Le document se termine par une liste de ressources supplémentaires visant à éclairer davantage la conception et la mise en œuvre des analyses de risques.

Analyse des risques pour promouvoir une mise en œuvre sûre des programmes de réponse et de prévention de la VBG

La fourniture de tous les services et interventions de réponse liés à la VBG doit être basée sur une *analyse des risques programmatiques*. Une analyse des risques programmatiques examine si certaines considérations de sécurité et d'éthique sont actuellement en place, ou peuvent être mises en place, dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du programme dans le milieu où la programmation de la réponse est mise en œuvre. Ces considérations de sécurité et d'éthique visent à garantir que toutes les femmes et les filles qui accèdent aux services ne seront pas lésées par les services. Par exemple, si les services de prise en charge clinique des survivantes de violences sexuelles sont ou seront mis en œuvre dans un milieu particulier (et inclus dans les procédures opérationnelles standardisées, ou POS), existe-t-il des preuves que les établissements de santé respectent les normes de soins internationalement reconnues ? Dans le cas contraire, existe-t-il un plan pour garantir que les prestataires de soins de santé seront formés sur les normes de soins dans le cadre de l'extension des services liés à la prise en charge clinique des survivantes des violences sexuelles ? En l'absence de plan, il n'est peut-être pas sûr ou éthique d'inclure les services de santé dans le document des POS.

Ces considérations sont indissociables des principes directeurs de la VBG,² avec un accent particulier sur les risques que les programmes peuvent comporter pour les femmes et les filles que les programmes sont censés servir. Pour les évaluations des risques programmatiques, celles-ci incluent,

- *La sécurité émotionnelle et physique des femmes et des filles impliquées dans les programmes est une préoccupation majeure.*
- *Tous les programmes existants ou prévus doivent être évalués en raison du risque qu'ils peuvent impliquer pour les femmes et les filles en matière de violence et d'intimidation, et la sécurité doit être surveillée en permanence.*
- *Des plans doivent être mis en place pour éviter les risques et répondre aux menaces. Effectuer un suivi continu des résultats négatifs, notamment par le biais de consultations régulières avec les femmes, les filles et les groupes de femmes pour s'assurer que tout problème de protection est mis en évidence et traité.*
- *Les ressources financières et humaines nécessaires pour évaluer et répondre aux risques de violence à l'égard des femmes et des filles doivent être affectées aux programmes dès le départ.³*

² Pour en savoir plus sur les principes directeurs de la VBG, consultez les Normes minimales inter-agences de la programmation de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, <https://gbvaor.net/gbviems>.

³ Adapté de Lockett, K. & Bishop, K. (2012). Note d'orientation 2 : Une orientation pratique sur la programmation communautaire sur la violence à l'égard des femmes et des filles. (London, UK Department for International Development (DFID).

https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/67335/How-to-note-VAWG-2-

Bien que l'objectif principal de l'évaluation des risques programmatiques soit la sécurité des survivantes, il est également important de prendre en compte la sécurité de ceux qui fournissent les services. Les activistes des droits des femmes, notamment le personnel féminin du programme et les exécutantes bénévoles, peuvent être confrontées à des risques spécifiques associés à la conduite des activités du programme VBG. Les considérations pour leur sécurité émotionnelle et physique doivent être prises en compte dans toute analyse d'une programmation sûre. Cela comprend la compréhension des risques de contrecoup et d'intimidation ; le ciblage du personnel sur le lieu de travail ainsi que vers et depuis le lieu de travail ; la pression potentielle de la communauté et de la famille pour cesser le travail ; et d'autres facteurs de risque contextuels pour le personnel et les volontaires du programme de VBG.

Au cours du processus d'élaboration des POS, le responsable de la coordination et les partenaires de coordination doivent confirmer que les prestataires de services ont pris en compte les risques dans la conception et la mise en œuvre des services de réponse à la VBG dans tous les principaux secteurs : santé, soutien psychosocial (PSS), juridique/justice et sécurité. S'il n'existe aucune preuve que les risques ont été pris en compte, il peut être utile que le mécanisme de coordination de la VBG entreprenne une analyse des risques programmatiques dans le cadre de la détermination de l'opportunité d'inclure le service dans le système de référencement des POS. L'analyse des risques programmatiques peut également aider les partenaires VBG à comprendre les problèmes potentiels de sécurité et d'éthique dans la communauté au sens large qui doivent être traités collectivement afin de soutenir les soins centrés sur les survivantes. Une évaluation des risques programmatiques peut également être un outil utile pour « vérifier ponctuellement » les problèmes de sécurité dans la programmation sur une base périodique. Voir l'annexe 1 pour des idées sur les informations à inclure dans les analyses de risques programmatiques des services pour chaque secteur de la réponse multisectorielle.

L'analyse des risques programmatiques peut également être utile pour les programmes de prévention, décrits plus en détail ci-dessous.

Analyse des risques pour promouvoir une mise en œuvre sûre des programmes de réponse et de prévention de la VBG

Bien que l'analyse des risques programmatiques soit plus souvent associée aux services d'intervention, ce type d'analyse est également très utile pour les programmes de prévention. En effet, les programmes de prévention cherchent souvent à modifier les normes sociales et peuvent donc provoquer par inadvertance des réactions négatives ou de la résistance s'ils ne sont pas mis en œuvre avec soin. Cette réponse hostile peut non seulement cibler les femmes et les filles qui participent au programme de prévention, mais également d'autres femmes et filles de la communauté où le programme se déroule. Il est important d'anticiper et d'atténuer les répercussions négatives potentielles dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du programme de prévention. Certaines des stratégies de base pour gérer efficacement les contrecoups comprennent :

- *Reconnaître et identifier les formes potentielles de résistance qui peuvent survenir lors d'une intervention et les considérer comme des résistances et pas seulement comme des « défis » ;*
- *Intégrer des analyses sur les dimensions de pouvoir dans la conceptualisation et la conception des projets, et développer des stratégies de réduction des risques couvrant la résistance, en particulier ;*
- *Développer des partenariats dans la mesure du possible avec des organisations de femmes et d'autres organisations communautaires ou des membres de la communauté afin de mieux tirer parti des compétences, capacités et approches complémentaires de chacun et de construire une société*

civile plus résiliente ;

- *La création d'espaces de dialogue et de partage avec les communautés - c'est-à-dire l'adoption d'approches inclusives et intersectionnelles plutôt que de positions défensives face à une opposition ou à des questions sur le travail de prévention - est une voie pour parvenir à un accord sur un objectif final (par exemple, mettre fin à la VBG).⁴*

L'International Rescue Committee (Comité international de secours) a également identifié plusieurs principes fondamentaux pour entreprendre des programmes de prévention dans les situations d'urgence. Il s'agit notamment de :

1. Donner la priorité à la sécurité des femmes et des filles.
2. Utiliser une analyse intersectionnelle genre-pouvoir.
3. Commencer par nous-mêmes.
4. Centrer les voix, le pouvoir et l'agence des femmes et des filles.
5. Reconnaître, engager et rendre des comptes aux femmes et aux filles victimes de multiples formes de discrimination.
6. Montrer le contexte spécifique.
7. Travailler en solidarité avec les organisations de défense des droits des femmes, les activistes et les leaders.
8. Impliquer les communautés de manière significative, créative et dynamique, en posant des questions plutôt qu'en transmettant des messages.⁵

Les programmes de prévention peuvent encourager les femmes et les filles à dénoncer la violence et à chercher de l'aide. De ce fait, il est primordial de garder à l'esprit qu'il est contraire à l'éthique de faire de la sensibilisation à la violence basée sur le genre sans s'assurer en premier lieu de l'existence de services pour les survivantes. Ce point figure parmi d'autres dans la check-list des programmes de prévention, en Annexe 2.

⁴ Adapté de Viswanathan, R. (2021), Learning from Practice: Resistance and Backlash to Preventing Violence against Women and Girls (New York, United Nations Trust Fund to End Violence against Women).
https://unf.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20UNTF/Publications/2021/Prevention%20briefs/Resistance%20and%20backlash/Synthesis%20Review%207%20-%20resistance%20and%20backlash_v2_compressed.pdf

⁵Voir Comité International de Secours (2021). RESPONSABILISATION : Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations d'urgence aiguë. <https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2022/02/Empower-EN.pdf>

Annexe 1 : Analyse des risques des programmes d'intervention

Les check-lists ci-dessous présentent des points clés à prendre en considération lors de la conception et de la mise en œuvre de programmes d'intervention pour les survivantes.

La première check-list est générale ; elle contient les points importants à prendre en compte dans tout programme d'intervention. En plus de ces points généraux, il y a des risques sectoriels à analyser. Ces risques sont résumés ci-dessous dans des check-lists par secteur d'intervention : santé, soutien psychosocial, droit/justice et sécurité.

Les domaines d'analyse identifiés dans les check-lists ne sont pas exhaustifs. Néanmoins, ils constituent les points fondamentaux permettant de déterminer si la mise en œuvre d'un programme est vraisemblablement sans risque pour les survivantes. Des analyses plus spécifiques portant sur d'autres aspects tels que les normes et la qualité des soins, la sécurité et le bien-être du personnel sont disponibles dans les *Normes minimales inter-organisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence*.⁶

Pour chaque intervention, il peut être nécessaire d'ajouter des éléments de contexte pour garantir que l'analyse de risque prenne en compte les sujets clés pour cette action ou ce programme. La collecte d'informations permettant de compléter l'analyse de risques peut se faire en consultant la documentation existante, en interrogeant des informatrices clés et les parties prenantes concernées ou par l'observation sur le terrain.

Analyse des risques des programmes d'intervention d'un point de vue général			
Domaine d'analyse	O ou N ?	En suspens ? (Indiquer la date)	Remarques ?
Politiques et normes			
Les institutions et la prestataire de services connaissent les normes internationales de prise en charge.			
Des engagements politiques existent pour lutter contre les VBG dans le secteur, documentés par des politiques sectorielles			
Des protections existent pour permettre aux survivantes d'avoir le choix, en particulier en ce qui concerne le signalement (par exemple, des protections contre le signalement obligatoire).			
Des codes de conduite existent pour tout le personnel.			
Une politique de protection des données existe ainsi que des protocoles de partage d'information pour garantir la confidentialité des données des survivantes.			
Prestation de services			

⁶ Des interventions particulières telles que les programmes de développement des moyens de subsistance ou les transferts d'argent sont susceptibles de représenter des risques pour les survivantes. Ces risques doivent être pris en compte et traités lors de la conception et la mise en place des programmes en se basant sur les bonnes pratiques identifiées. Consultez, par exemple, la note d'orientation sur les violences basées sur le genre et la protection sociale, émanant du Centre d'Assistance Domaine de Responsabilité VBG, et qui traite notamment des interventions monétaires : https://www.sddirect.org.uk/sites/default/files/2022-07/ANNOA~1_1.PDF

Les interventions ont lieu dans des sites sûrs et accessibles, y compris pour des sous-groupes spécifiques de femmes et de filles (par exemple les personnes en situation de handicap, sans discrimination basée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la nationalité, l'appartenance ethnique, etc.).			
Des espaces privés existent pour les consultations et les entretiens.			
Le personnel est formé à la gestion des violences basées sur le genre et il se compose de prestataires de services féminines.			
Les connaissances, attitudes et compétences du personnel sont évaluées régulièrement afin de garantir des prestations de service sûres et sans jugement.			
Des fournitures appropriées sont disponibles.			
Des services gratuits ou à faible coût sont mis en place.			
Les actions sont suivies par mesure de sécurité et incluent des mécanismes de dépôt de plaintes et de remarques mis à la disposition des survivantes. Des mesures sont prises pour permettre le partage des avis en toute transparence avec les survivantes et des stratégies de réponse aux avis sont en place.			
Gestion des données			
Les données confidentielles sont stockées et des systèmes de partage de l'information existent.			
En cas de piratage informatique, des solutions et des politiques sont définies ainsi que des stratégies pour limiter le risque pour les survivantes.			
Implication des communautés			
Une évaluation a été réalisée pour comprendre les inquiétudes de la communauté concernant les risques potentiels liés au fait d'accéder aux services.			
Les communautés (en particulier les femmes et les filles) expriment leur volonté d'accéder aux services sans crainte de préjudice ni de stigmatisation.			
Les responsables communautaires soutiennent un accès sûr aux services pour les survivantes.			

Complément : Analyse des risques des programmes d'intervention sur le plan sanitaire			
Domaine d'analyse	O ou N ?	En suspens ? (Indiquer la date)	Remarques ?
Politiques et normes			
Les institutions et la prestataire de services connaissent les normes internationales concernant la gestion clinique des victimes de viol. ⁷			
Les pratiques traditionnelles préjudiciables sont interdites (en particulier celles que des praticiens pourraient légitimer, par exemple les mutilations génitales féminines médicalisées).			
Prestation de services			
Les examens cliniques sont pratiqués dans des salles privées au sein d'un établissement de santé.			
Le personnel est formé à la gestion clinique des victimes de viol et à l'approche axée sur les survivantes, et les prestataires de services sont des femmes.			

Complément : Analyse des risques des programmes d'intervention sur le plan de la santé mentale et du soutien psychosocial			
Domaine d'analyse	O ou N ?	En suspens ? (Indiquer la date)	Remarques ?
Politiques et normes			
Les institutions et la prestataire de services connaissent les normes internationales concernant la prise en charge de la santé mentale et du soutien psychosocial selon une approche axée sur les survivantes. ⁸			
Prestation de services			
Des salles d'examen privées sont disponibles dans les établissements de santé mentale et de soutien psychosocial.			
Le personnel est formé aux approches féministes de la prise en charge de la santé mentale et du soutien psychosocial des survivantes.			

⁷ Pour en savoir plus sur les directives internationales sur la gestion clinique des victimes de viol, consultez : OMS (2017a). Renforcer le système de santé afin de répondre aux femmes qui subissent de la violence exercée par un partenaire intime et de la violence sexuelle : manuel destiné aux gestionnaires de santé. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/259489>. Voir aussi : OMS (2017b). Répondre aux enfants et aux adolescentes qui ont subi des abus sexuels : directives cliniques de l'OMS. Genève. <http://ccsas.iawg.net/wp-content/uploads/2017/12/9789241550147-eng.pdf>.

⁸ Pour en savoir plus sur la prise en charge axée sur les survivantes, consultez la publication de l'IRC et de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA) (2014). Outil de formation multimédia « Prise en charge clinique des survivantes d'agression sexuelle selon une approche compétente, empathique et confidentielle ». Disponible en ligne : <https://iawg.net/resources/clinical-care-for-sexual-assault-survivors<2>>. <https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2014/07/The-CCSAS-Psychosocial-Toolkit-French.pdf> Voir également : Domaine de Responsabilité VBG (2019), Les normes minimales inter-organisations pour la programmation de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence., disponible en ligne : gbvaor.net/.

Complément : Analyse des risques des programmes d'intervention sur le plan juridique (y compris les mécanismes juridiques informels)			
Domaine d'analyse	O ou N ?	En suspens ? (Indiquer la date)	Remarques ?
Politiques et normes			
Les systèmes juridiques fondamentaux et fiables continuent de fonctionner en situation d'urgence.			
Des lois protectrices en ce qui concerne les différentes formes de VBG, via la criminalisation des auteurs, les droits des victimes et l'assistance aux victimes, conformément aux normes internationales.			
Des politiques sont en place pour favoriser les témoignages, qu'il s'agisse de tribunal <i>à huis clos</i> ou d'autres dispositifs axés sur les survivantes et/ou des processus judiciaires informels. ⁹			
Prestation de services			
Les audiences se font à huis clos sans la présence des supposés auteurs, dans les cas de violence physique et sexuelle, de mariage précoce ou de tout autre cas de VBG.			
Des conseillers juridiques sont disponibles pour les survivantes de VBG.			
Des avocates et des femmes juges qualifiées et connaissant les lois qui encadrent les VBG, capables de soutenir le processus axé sur les survivantes, sont disponibles.			

Complément : Analyse des risques des programmes d'intervention sur le plan de la sécurité			
Domaine d'analyse	O ou N ?	En suspens ? (Indiquer la date)	Remarques ?
Politiques et normes			
Les systèmes de réponse de la police continuent de fonctionner en situation d'urgence.			
La police connaît les normes internationales de réponse et d'enquête concernant les cas de VBG. ¹⁰			

⁹ L'accompagnement par une assistante sociale est un autre exemple de processus axé sur les survivantes, tout comme le fait de garantir l'accessibilité aux survivantes (par exemple en faisant appel à une interprète si la procédure judiciaire n'est pas dans la langue maternelle de la survivante ou en permettant l'accès au tribunal à des femmes en situation de handicap, etc.). Cela peut également concerner toute mesure appropriée pour promouvoir la sécurité et le bien être des survivantes qui choisissent d'aller en justice. Pour en savoir plus sur la réponse juridique axée sur les survivantes, consultez ONU Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains (HCDH) (2018). La boîte à outils d'un professionnel pour l'accès des femmes à la justice. <https://www.unwomen.org/en/digitalLibrary/publications/2018/5/a-practitioners-toolkit-on-womens-access-to-justice-programming>.

¹⁰ Pour en savoir plus sur les normes internationales, consultez par exemple ONU Femmes (2021) - Le manuel sur les services de police sensibles au genre pour les femmes et les filles victimes de violences, <https://www.unwomen.org/en/digital->

Des protections existent pour permettre aux survivantes d'avoir le choix, en particulier en ce qui concerne les enquêtes (par exemple, des protections contre les enquêtes obligatoires).			
Prestation de services			
Le signalement et les entretiens se font dans des salles privées au sein des locaux de la police.			
Le personnel est qualifié et apte à promouvoir la sécurité des survivantes, et les agents de police qui interviennent sont des femmes. ¹¹			
Les ressources humaines et financières (notamment pour les équipements essentiels ou le transport) permettent de mener des enquêtes sûres.			
Les actions sont suivies par mesure de sécurité et incluent des mécanismes de dépôt de réclamations et de remarques mis à la disposition des survivantes. Des mesures sont prises pour permettre le partage des avis en toute transparence avec les survivantes et des stratégies de réponse aux avis sont en place.			

library/publications/2021/01/handbook-gender-responsive-police-services

¹¹ Par exemple, le personnel peut avoir des compétences spécifiques pour les entretiens, axées sur les survivantes ; le stockage des données sensibles de l'enquête est préservé ; le personnel connaît les lois concernant les VBG, etc.

Annexe 2 : Analyse des risques des programmes de prévention des VBG

Analyse des risques des programmes de prévention des VBG			
Domaine d'analyse	O ou N ?	En suspens ? (Indiquer la date)	Remarques ?
Environnement législatif			
Selon les lois existantes, les VBG sont des crimes, les auteurs sont poursuivis en justice et les survivantes sont protégées.			
Des protections législatives et policières permettent aux survivantes d'avoir le choix, en particulier en ce qui concerne le signalement (par exemple, des protections contre le signalement obligatoire).			
Implication des communautés			
Une évaluation a été réalisée pour comprendre les attitudes et les comportements de la communauté à propos des VBG.			
Dans le cadre de l'évaluation régulière, les femmes et les filles sont consultées durant les phases de conception et de mise en œuvre du projet/programme sur les questions de sécurité et du traitement de ces sujets.			
Les communautés (en particulier les femmes et les filles) expriment leur volonté de s'impliquer dans des programmes/activités de prévention sans crainte de préjudice ni de stigmatisation.			
Les responsables communautaires soutiennent les actions de prévention ainsi qu' un accès sûr aux services pour les survivantes.			
Les organisations pour les droits des femmes, les organisations dirigées par des femmes et les groupes de femmes communautaires sont impliquées et soutenues dans l'évaluation des risques de VBG au sein des communautés où des programmes de prévention sont mis en œuvre.			
Programmes/actions de prévention sûres			
Les programmes/actions impliquent l'engagement de toute la communauté et ne renforcent pas, ni malencontreusement ni directement, les structures patriarcales et/ou les normes sociales qui contribuent ou cautionnent les VBG.			
Le personnel est sensibilisé et les programmes/activités reconnaissent que la violence basée sur le genre est une manifestation de la discrimination à l'égard des femmes et cherchent à renforcer l'autonomie des femmes et des filles dans tous les aspects des programmes/activités			
Les connaissances, les attitudes et les compétences du personnel, des bénévoles et des activistes communautaires sont régulièrement évaluées afin de soutenir des activités sûres et favorables aux survivantes			

Le personnel, les bénévoles et les activistes communautaires engagés dans le programme sont formés à l'intervention et à la manière de mener les activités, et se sentent en sécurité lorsqu'ils transmettent des messages ou mènent des activités au sein de la communauté			
Les activités du programme font appel à des animateurs unisexes et/ou mixtes en fonction des opinions, des préférences et des risques identifiés par les femmes et les filles (avec, le cas échéant, des animateurs du même sexe menant les discussions avec les groupes unisexes, et des animateurs mixtes avec les groupes mixtes)			
Les interventions ont lieu dans des sites sûrs et accessibles, y compris pour des sous-groupes spécifiques de femmes et de filles (par exemple les personnes en situation de handicap, sans discrimination basée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la nationalité, l'appartenance ethnique, etc.)			
Les programmes/activités ont fait l'objet d'une évaluation des effets négatifs potentiels, sont soumis à un contrôle régulier de la sécurité des femmes et des jeunes filles, en particulier des survivantes, et comprennent des mécanismes de dénonciation et de retour d'information pour le personnel et les participants aux programmes, ainsi que des stratégies pour traiter le retour d'information			
Le financement des interventions de prévention est suffisant pour maintenir l'intervention pendant toute la durée du projet, de manière à ne pas risquer de réactions négatives liées à l'interruption de la programmation et/ou à l'arrêt prématuré du projet			
Systèmes de Référencement			
Des mécanismes de coordination et des systèmes de référencement pour un minimum de services de santé et de gestion de cas/de services de soutien psychosocial sont en place			
Le personnel du programme de prévention connaît les services disponibles en matière de violence basée sur le genre et la manière de référer une survivante en toute sécurité			
Les femmes et les filles savent comment accéder aux services de lutte contre la violence basée sur le genre			

Annexe 3 : Ressources supplémentaires

Ressources pour l'analyse des risques programmatiques pour les services d'intervention dans le secteur de la violence basée sur le genre

Outils et cadres généraux (non spécifiques aux VBG) :

- UNICEF. (2019). Cadre de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité. <https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2019/11/AAAO-framework-Nov-2019-WEB.pdf>.
- IASC. (2015). Préparation aux interventions d'urgence. IASC Task Team on Preparedness and Resilience. <https://gbvaor.net/sites/default/files/2019-07/Emergency%20Response%20Preparedness%20Guidelines%20-%20IASC%2C%202015.pdf>.

Outils d'évaluation de la VBG :

- "GBV assessment and situation analysis tools." (2012). Gestion des programmes de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence. <https://gbvresponders.org/emergency-response-preparedness/emergency-response-assessment/> Formulaire d'analyse de la situation p. 20 et suivantes.
- OMS. (2019). RESPECT women: Preventing violence against women. WHO/RHR/18.19. License: CC BY-NC-SA 3.0 IGO. Pages 6-7 pour le cadre des facteurs de risque/facteurs de protection.
- Taylor G. et al. (2015). Note d'orientation du DFID sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG) dans le cadre des programmes de développement économique et d'autonomisation économique des femmes du DFID - Partie B, Londres : VAWG Helpdesk. https://www.oecd.org/dac/gender-development/DFID-Addressing%20Violence%20Against%20Women-GuidanceNote_PartB.pdf.
- CARE. (n.d.). Gender and protection audit. Outils d'évaluation rapide de l'analyse de genre. https://insights.careinternational.org.uk/images/in-practice/RGA-and-measurement/6_gender_and_protection_audit.doc.
- UNICEF. (2019). UNICEF Gender-based Violence in Emergencies (GBViE) Programme Resource Pack: Outils d'évaluation. https://aa9276f9-f487-45a2-a3e7-8f4a61a0745d.usfiles.com/ugd/aa9276_05680151193e40b3800ae2e945c0b36a.pdf.
- Raising Voices (2018). Implementing SASA! in Humanitarian Settings: Tips and Tools Programming for Prevention Series, Brief. No. 6, Kampala, Uganda. <https://raisingvoices.org/wp-content/uploads/2022/01/ProgramBrief-6-Implementing-SASA-in-Humanitarian-Settings.RaisingVoices-December-2018-LG.pdf>.

Santé :

- VBG AoR. (n.d.). Fiche de conseils : Prise en compte de la violence basée sur le genre (VBG) dans les évaluations sanitaires et la conception initiale des programmes. <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/GBV%20Tip%20Sheet%20Health%20FINAL.pdf>.
- VBG Sub-Cluster Turkey Hub – Syria. (2018). Procédures opérationnelles standard pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/gbv_sc_sops_2018_english_final.pdf.
- Bell, E. and Butcher, K. (2015) DFID Guidance Note on Addressing Violence Against Women and Girls (VAWG) in Health Programming – Part B, London: VAWG Helpdesk. https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/446114/Health-guidance-note-partB_3_.pdf.
- Gennari, F. et al. (2015). Violence against women and girls resource guide: Health sector brief. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/107001468338533710/pdf/929630REVISED00tor0Bri>

[ef0APRIL02015.pdf](#)

- World Bank, GWI and IDB. (n.d.) VAWG Resource Guide: Health Sector Brief. <https://www.paho.org/hq/dmdocuments/2017/violence-against-women-2017-03ws-vawg-resource-guide-health-sector-brief.pdf>.
- OMS. (2018). La réponse sanitaire à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence : Un webinaire. <https://www.urban-response.org/system/files/content/resource/files/main/GBV-webinar.pdf>.
- OMS (2017a). Renforcer le système de santé afin de répondre aux femmes qui subissent de la violence exercée par un partenaire intime et de la violence sexuelle : manuel destiné aux gestionnaires de santé. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/259489>
- OMS (2017b). Répondre aux enfants et aux adolescentes qui ont subi des abus sexuels : directives cliniques de l'OMS. Genève. <https://www.who.int/publications/i/item/9789241550147>

WGSS :

- Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) & IRC. (2017). Safe Spaces for Women and Girls (SSWG) Standardization and Technical Guidance – How to set up a SSWG in practice. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/sswg_technical_toolkit_oct_2017_final_2.pdf.
- IMC and IRC WGSS Toolkit (2019) [IRC-WGSS-English-2020.pdf \(gbvresponders.org\)](https://www.gbvresponders.org/irc-wgss-english-2020.pdf)

Services psychosociaux :

- IFRC. (2015). Guide d'évaluation rapide pour le soutien psychosocial et la prévention de la violence dans les situations d'urgence et de redressement. <https://pscentre.org/wp-content/uploads/2018/03/PSS-and-VP-Rapid-Assessment-Tool-Emergencies-and-Recovery-2015.pdf>.
- IRC et Université de Californie Los Angeles (UCLA) (2014). Outil de formation multimédia « Prise en charge clinique des survivantes d'agression sexuelle selon une approche compétente, empathique et confidentielle ». Disponible sur : <https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2014/07/The-CCSAS-Psychosocial-Toolkit-French.pdf>
- GBV AoR (2019), Normes minimales inter-organisations pour la programmation de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, disponible sur <https://gbvaor.net/gbviems>

Police :

- Kerr-Wilson, A., Hilker, L. M., Mitra, S., Busiello, F., Maguire, S. & Jennings, M. (2011). Travailler avec le secteur de la sécurité pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Social Development Direct et ONU Femmes. <https://www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1326476671.pdf>.
- Esplen, E., Moosa, Z., Hilker, L. M., & Khan, S. (2013). Lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles par le biais de programmes de sécurité et de justice (S&J). DFID. https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/267720/AVAW-security-justice-progA.pdf.
- ONU Femmes (2021). Manuel sur les services de police sensibles au genre pour les femmes et les filles victimes de violence. <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2021/01/handbook-gender-responsive-police-services>

Justice légale :

- UN Women, UNDP, the United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), and the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) (2018). La boîte à outils d'un professionnel pour l'accès des femmes à la justice. <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/5/a-practitioners-toolkit-on-womens-access-to-justice-programming>.
- War Child Canada. (2016). Guide de la protection juridique contre les violences sexuelles et basées

sur le genre dans les situations d'urgence

graves. <https://www.warchild.ca/assets/documents/GuideToSGBVLegalProtectionInAcuteEmergencies.pdf>

- VBG AoR. (2020-c). Renforcer l'accès à la justice pour les victimes de violences basées sur le genre dans les situations d'urgence. <https://www.sddirect.org.uk/node/63>
- Skinnider, E. (2019). Manuel à l'intention des magistrats sur les réponses efficaces de la justice pénale à la violence basée sur le genre à l'égard des femmes et des filles. UNODC. https://www.unodc.org/pdf/criminal_justice/HB_for_the_Judiciary_on_Effective_Criminal_Justice_Women_and_Girls_E_ebook.pdf.

COVID-19 Plan d'urgence en matière de violence basée sur le genre :

- VBG AoR. (2020-a). COVID-19 - Guide de planification des mesures d'urgence pour les groupes de coordination de la lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) . https://gbvaor.net/sites/default/files/2020-03/COVID%20Contingency%20Planning_GBV%20AoR%20Guidance%20for%20GBV%20Coordination%20Groups.pdf.
- VBG AoR. (2020-b). Modèle : Planification des mesures d'urgence en cas d'épidémie de COVID-19. https://gbvaor.net/sites/default/files/2020-03/GBV_AoR_Template_for_COVID-19_Contingency_Planning.docx.

Préparation à la violence basée sur le genre/planification des mesures d'urgence (Pre-COVID) :

- VBG AoR. (2019). "Core function #5: Building national capacity in preparedness and contingency planning." Manuel pour la coordination des interventions contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence. <https://gbvaor.net/sites/default/files/2019-07/Core%20Function%205%20Contingency%20Planning%20C%20Excerpt%20GBV%20Coordination%20Handbook%20-%20GBV%20AoR%202019.pdf>.
- IRC. (2019). Préparation et réponse aux situations d'urgence en matière de violence basée sur le genre. Guide du facilitateur. <https://gbvaor.net/sites/default/files/2019-07/GBV%20Emergency%20Preparedness%20and%20Response%20Facilitator%20Guide%20-%20IRC%202018.pdf>.
- El-Tahrawi, A. (2017). Plan de préparation et de réponse à la violence basée sur le genre en cas d'urgence : Analyse des principaux risques, des vulnérabilités et de la capacité à répondre aux catastrophes/urgences. https://www.alianzaporlasolidaridad.org/axs2020/wp-content/uploads/CEPRP-Final_EN.pdf

Ressources pour l'analyse des risques dans les programmes de prévention de la violence basée sur le genre

- InterAction. (2021). Module 1 : Analyse des risques. Prévention de la violence basée sur le genre : Un cadre d'évaluation axé sur les résultats. <https://www.interaction.org/wp-content/uploads/2021/05/GBV-PEF-Module-1-Risk-Analysis.pdf>.
- Comité International de Secours (2021). RESPONSABILISATION : Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations d'urgence aiguës. <https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2022/02/Empower-EN.pdf>
- ONU Femmes. (2020). Respecter les femmes : Renforcer l'environnement favorable à la prévention de la violence à l'égard des femmes. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/RESPECT-implementation-guide-Strengthening-the-enabling-environment-for-VAW-prevention-en.pdf>
- UNICEF & Criterion Institute. (2020). Atténuer les risques de violence basée sur le genre : Un

guide de diligence raisonnable pour l'investissement.

<https://www.unicef.org/sites/default/files/2020-06/Covid-19-Diligence-Tool-UNICEF-Criterion.pdf>.

- Lockett, K. & Bishop, K. (2012). Note d'orientation 2 : Une orientation pratique sur la programmation communautaire sur la violence à l'égard des femmes et des filles. UK Department for International Development (DFID).
https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/67335/How-to-note-VAWG-2-community-prog.pdf.
- Alexander-Scott, M., Holden, J., & Bell, E. (2016). Faire évoluer les normes sociales pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG). Département du Développement International au Royaume-Uni (DFID). Violence Against Women and Girls Helpdesk.
https://www.oecd.org/dac/gender-development/VAWG%20HELPDESK_DFIG%20GUIDANCE%20NOTE_SOCIAL%20NORMS_JAN%202016.pdf.
- Jewkes, R., Willan, S., Heise, L., Washington, L., Shai, N., Kerr-Wilson, A., Gibbs, A., Stern, E., & Christofides, N. (2021). Éléments de la conception et de la mise en œuvre des interventions visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles associés à la réussite : Réflexions sur la campagne "Qu'est-ce qui marche pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles ? Programme global. Int. J. Environ. Res. Public Health 18 (22), 12129.
<https://doi.org/10.3390/ijerph182212129>.
- Arango, D., Morton, M., Gennari, F., Kiplesund, S., & Ellsberg, M. (2014). Interventions visant à prévenir ou à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles : Une revue systématique des revues. World Bank Group. <http://hdl.handle.net/10986/21035>.
- Richard, P., Siebert, S., Ovince, J., Blackwell, A., & Contreras-Urbina, M. (2018). Une intervention communautaire pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles en Haïti. IDB Discussion Paper. <https://publications.iadb.org/publications/english/document/A-Community-Based-Intervention-to-Prevent-Violence-against-Women-and-Girls-in-Haiti-Lessons-Learned.pdf>.
- Viswanathan, R. (2021), Learning from Practice: Resistance and Backlash to Preventing Violence against Women and Girls (New York, United Nations Trust Fund to End Violence against Women). https://untf.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20UNTF/Publications/2021/Prevention%20briefs/Resistance%20and%20backlash/Synthesis%20Review%207%20-%20resistance%20and%20backlash_v2_compressed.pdf

Le Service d'assistance - Domaine de responsabilité VBG

Le centre d'assistance - Domaine de responsabilité VBG est un service unique de recherche et de conseil technique qui a pour but d'inspirer et de soutenir les intervenantes humanitaires pour les aider à prévenir, atténuer et affronter la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations d'urgence. Géré par Social Development Direct, le centre d'assistance en domaine de responsabilité VBG est composé d'une équipe mondiale d'expertes en matière de genre et de VBG qui sont prêtes à aider les intervenantes humanitaires de première ligne à prévenir la VBG, à réduire les risques et à prendre des mesures de réponse conformément aux normes, directives et meilleures pratiques internationales. Les points de vue ou les opinions exprimés dans les produits du centre d'assistance-domaine de responsabilité VBG ne reflètent pas nécessairement ceux de tous les membres du domaine de responsabilité VBG, ni de toutes les expertes du service d'assistance de SDDirect.

Le centre d'assistance VBG AoR

*Vous pouvez contacter le centre d'assistance GBV AoR en nous envoyant un courriel à l'adresse suivante :
enquiries@gbviehelpdesk.org.uk*

Le centre d'assistance est disponible de 09 h 00 à 17 h 30 GMT du lundi au vendredi.

Nos services sont gratuits et confidentiels.